LA TÉLÉMÉDECINE EN ZONE RURALE

DESCRIPTION

L'ancienne région Languedoc-Roussillon recensait environ 7 000 AVC par an, soit 6 % de plus que la movenne nationale. Les conséquences d'un AVC peuvent être lourdes et il est impératif de pouvoir intervenir dans les 4 heures 30 qui suivent son déclenchement. Toutefois, le département de la Lozère et le plateau Cerdan ne disposent pas d'Unités neuro-vasculaires (UNV).

Les patients dans ces zones rurales doivent effectuer des trajets de plus d'une heure avant d'être pris en charge. La collectivité a donc expérimenté une plateforme de télémédecine afin de leur offrir une disponibilité médicale en continu au service d'une prise en charge rapide et de qualité. Ce projet de télémédecine (baptisé « télé-AVC ») se décline en deux volets : une télé-expertise entre professionnels et une

Vecteur maieur d'accès aux soins et facteur d'accroissement des chances de survie, ce dispositif constitue une première étape vers la généralisation de la télémédecine à d'autres pathologies. La région Occitanie a mis intégré le télé-AVC a sa plateforme de télé-médecine TéléO.



CONTACT

Occitanie, 2015

Région Occitanie 3010 (standard)

THÉMATIQUES

Santé et handicap / Accès aux soins

Solidarités et action sociale / Numérique

REPÈRES

7,2

